

Image not found or type unknown



## Un artisan peut-il divulguer publiquement des informations sur un client ???

Par **Lululevelu**, le **01/07/2019** à **07:37**

Bonjour, un artisan peut il divulguer publiquement des informations sur un client , de type mauvais payeur , client pénible.... un peu comme les clients le font sur les entreprises !!!

Merci

Par **Visiteur**, le **01/07/2019** à **08:45**

Bonjour,

Un artisan n'est pas soumis au règles du secret professionnel au sens propre du terme, comme peut l'être un médecin, un avocat, un banquier etc... mais plutôt à un devoir de confidentialité.

Celui ci s'arrête lorsque l'intérêt général est en jeu ou qu'un comportement répréhensible doit être révélé.